

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

OBJET

Fixation des taux d'imposition
des taxes directes locales 2024

Séance du 09 Avril 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Neuf Avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - OZDEMIR Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

ne souhaite pas modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition de 2024 :

- ◆ Taxe Foncière (Non Bâti) : 87,26 %
- ◆ Taxe Foncière (Bâti) : 25.14 %
- ◆ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12.72 %

Le Secrétaire de séance

M. COLOMBET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET

Voie de réception en préfecture
007-210100319-20240409-D_2024_04_09_09-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024